

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

L. VACHER

## **La fortune nationale en France**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 19 (1878), p. 281-299

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1878\\_\\_19\\_\\_281\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1878__19__281_0)

© Société de statistique de Paris, 1878, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

# JOURNAL

DE LA

## SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N<sup>o</sup> 11. — NOVEMBRE 1878.

I.

LA FORTUNE NATIONALE EN FRANCE.



Le problème de la détermination de la fortune privée et publique d'un pays est un des plus intéressants, mais un des plus difficiles de ceux que soulève la statistique. Dans les pays, comme l'Angleterre, les États-Unis, la Prusse, etc., où existe l'impôt sur le revenu, les constatations fiscales fournissent un élément précieux pour la détermination de la richesse nationale, et c'est ainsi que M. Giffen a pu récemment, à l'aide des évaluations de l'*income-tax*, établir avec une grande sagacité le chiffre probable de la fortune publique en Angleterre.

Dans les pays où fait défaut cet élément d'information, le problème présente des difficultés plus grandes et il faut en demander la solution à d'autres procédés d'évaluation. M. Folbe Hansen a pu résoudre la question, pour le Danemark, en évaluant directement chacune des branches de la richesse nationale de ce pays, et, par exemple, la fortune territoriale par la ventilation des baux et actes de ventes des terres enregistrés pendant une période de vingt ans (1850 à 1870).

En France, ce problème a tenté plusieurs savants. Vauban est le premier qui en ait fourni une solution méthodique, qui sert de base à sa *Dîme Royale*; mais ses évaluations pèchent par excès, d'abord parce qu'il attribuait aux terres labourables une étendue beaucoup plus considérable que la véritable, ensuite et surtout parce qu'il avait établi ses données sur le rendement agricole de paroisses situées en Normandie, région plus fertile et d'un rapport plus élevé que la moyenne de la France.

Vers la fin du siècle dernier, Lavoisier présenta à l'Assemblée constituante une solution partielle du problème, celle de la détermination de la richesse territoriale de la France, qui devait servir à établir le chiffre de la contribution foncière (1). Les évaluations de l'illustre savant sont généralement un peu faibles, comme le reconnut d'ailleurs dès cette époque la commission financière de l'Assemblée, qui dut relever le chiffre d'ensemble de Lavoisier. Bien que préparé par ses occupations de fermier général au travail que la Constituante lui avait confié, Lavoisier avait établi ses

(1) *Richesse territoriale du royaume de France*, remis au comité de l'imposition par M. Lavoisier, de l'Académie des sciences, député suppléant à l'Assemblée nationale. — Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale en 1791.

évaluations sur des données trop incertaines ; mais il a posé dans son opuscule de quelques pages les principes d'une détermination véritablement scientifique du revenu public, devant servir de base à l'assiette de l'impôt.

Sans m'attarder plus longtemps à ces considérations historiques, j'arrive immédiatement à la méthode que j'ai employée pour évaluer la fortune de la France. J'ai suivi la marche tracée par Lavoisier dans son mémoire ; j'ai évalué directement et tout d'abord chacune des branches du revenu de la terre, comprenant les productions du sol et du sous-sol : c'est l'inverse du procédé employé par M. Hansen, qui évaluait directement le capital, sans passer par le revenu ; mais ici, je n'avais pas le choix ; je manquais des données nécessaires pour évaluer d'emblée le capital de la fortune immobilière, je n'avais à ma disposition que les revenus en nature ou en argent, qui permettent de remonter au capital, à l'aide d'un taux de capitalisation convenablement établi.

J'ai joint à cette évaluation celle de la richesse industrielle de la France ; mais ici je dois avouer qu'il règne une grande incertitude dans les déterminations de quelques-unes des sources de cette partie de notre fortune nationale ; il faut dire d'ailleurs que la richesse industrielle est soumise, dans son revenu annuel comme dans sa valeur en capital, à des variations beaucoup plus fréquentes et beaucoup plus étendues que celles qui affectent la fortune territoriale.

Enfin, j'ai complété cette détermination de la valeur de la fortune privée en France par celle de la fortune nationale proprement dite, comprenant les propriétés mobilières et immobilières de l'État, ce qu'on appelle le domaine de l'État et le domaine public. La plupart de ces propriétés n'ont pas de revenu actuel, mais elles représentent une somme de dépenses effectuées et de travail produit, dont il est possible de mesurer l'importance. Voilà pour la méthode employée. Quant aux données que nous avons recueillies et mises en œuvre, elles sont empruntées aux enquêtes agricoles et industrielles ouvertes à différentes époques dans notre pays, aux relevés des chambres de commerce, des sociétés d'agriculture et des hommes spéciaux, aux publications statistiques des divers ministères et notamment de celui des finances et de celui de l'agriculture, enfin aux travaux originaux publiés dans le *Journal de la Société de statistique de Paris*.

#### **Richesse territoriale.**

« Le produit territorial, dit Lavoisier, est la somme de toutes les productions du sol, de tout ce qui croît sur le sol et aux dépens du sol, soit pour l'usage des hommes, soit pour l'usage des animaux. C'est dans l'évaluation de ce produit en argent qu'il est aisé de se tromper ; on a fait une foule de doubles et de triples emplois ; on a fait entrer en compte deux ou trois fois la même valeur, et on est arrivé à des résultats exagérés. Ainsi, les pailles sont un produit territorial ; cependant, si en évaluant les produits d'une ferme, on faisait entrer en ligne de compte le prix de la paille et celui du blé, on ferait évidemment un double emploi ; car les pailles, excepté dans les environs des grandes villes, ne sont point un produit qu'on puisse réaliser en argent ; et comme il est nécessaire de les consommer en fumier pour parvenir à la production du blé, leur valeur se trouve implicitement confondue dans celle du blé. Il en est de même des fourrages et de l'avoine, qui se consomment par les chevaux de labour, et dont la valeur se trouve confondue dans celle du blé... Ces considérations s'appliquent naturellement au produit des prairies et des herbages. »

Dans l'évaluation des produits territoriaux, je me suis appliqué à éviter ces doubles emplois : J'ai évalué le revenu brut des productions de la terre ; en regard, j'ai inscrit le produit débarrassé de ces doubles emplois, représentant la quotité disponible et convertible en argent.

TABLEAU DE LA PRODUCTION TERRITORIALE.

**A. — Production céréale, potagère, fourragère, viticole et forestière.**

NATURE DE LA PRODUCTION.	SURFACES cultivées ou exploitées (en hectares).	QUANTITÉS.	PRIX de l'unité.	VALEUR brute.	PRODUIT
			fr.	fr.	fr.
Froment . . . . .	6,888,899	105,000,000 hectol.	22 04	2,314,000,000	1,041,000,000
Métail . . . . .	494,450	8,000,000 —	18 00	144,000,000	64,800,000
Seigle . . . . .	1,883,000	27,000,000 —	18 70	869,000,000	166,000,000
Orge . . . . .	1,079,000	20,000,000 —	13 40	268,000,000	119,000,000
Sarrasin . . . . .	673,500	18,000,000 —	9 85	98,000,000	29,000,000
Mais et millet . . . . .	669,800	9,700,000 —	9 90	96,000,000	26,800,000
Pommes de terre . . . . .	1,215,817	123,000,000 —	6 08	747,000,000	224,000,000
Châtaignes . . . . .	467,018	7,000,000 —	6 00	42,000,000	12,000,000
Légumes secs . . . . .	304,267	4,850,000 —	25 00	121,000,000	36,000,000
Cultures potagères . . . . .	"	"	"	215,000,000	73,000,000
Fruits . . . . .	"	"	"	140,000,000	48,000,000
Truffes . . . . .	"	2,340,000 kilogr.	8 00	18,700,000	18,700,000
Avoine . . . . .	3,257,363	72,000,000 hectol.	10 40	748,000,000	45,000,000
Paille des céréales . . . . .	"	405,000,000 qtz.	3 00	1,215,000,000	73,000,000
Fourrages . . . . .	6,810,595	350,000,000 —	6 00	2,110,000,000	126,000,000
Vins . . . . .	2,353,146	56,000,000 hectol.	28 00	1,568,000,000	1,098,000,000
Vins mousseux . . . . .	16,388	22,000,000 —	3 50	77,000,000	65,000,000
Cidres . . . . .	"	11,000,000 —	16 00	176,000,000	17,000,000
Bières . . . . .	"	7,500,000 —	18 00	135,000,000	125,000,000
Bois et forêts . . . . .	6,000,000	"	30 l'hect.	180,000,000	120,000,000
<b>Total . . . . .</b>	<b>32,113,543</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>10,811,700,000</b>	<b>3,529,000,000</b>

**B. — Cultures industrielles et produits divers végétaux.**

NATURE DES CULTURES.	SURFACES cultivées ou plantées (hectares).	QUANTITÉS.	PRIX de l'unité.	VALEUR brute.	PRODUIT net.
			fr.	fr.	fr.
Tabac . . . . .	11,178	16,570,000 kilogr.	0 86	14,350,000	14,000,000
Betteraves . . . . .	176,000	68,000,000 qtz.	20 00 l. t.	136,000,000	136,000,000
Houblon . . . . .	3,640	45,000	110 00	4,900,000	"
Chanvre . . . . .	98,300	534,000	80 00	42,000,000	21,000,000
Lin (textile) . . . . .	79,000	520,000	160 00	83,000,000	58,000,000
Lin (huile) . . . . .	"	45,000	78 00	3,500,000	3,000,000
Colza . . . . .	142,000	380,000	85 00	32,000,000	25,000,000
Olives . . . . .	129,000	20,000,000 kilogr.	180 00 l. q.	32,000,000	25,000,000
Essence, navette . . . . .	"	80,000	96 00	7,500,000	7,000,000
Garance, safran, etc. . . . .	"	315,000	50 00	15,000,000	15,000,000
<b>Total . . . . .</b>	<b>639,000</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>370,000,000</b>	<b>304,000,000</b>

**C. — Produits divers des animaux de ferme.**

	QUANTITÉS.	PRIX DE L'UNITÉ.	PRODUIT NET.
		fr.	
Chevaux pour vente . . . . .	72,000 têtes	570 fr.	41,000,000
Bœufs . . . . .	550,000	350 kil. à 1 <sup>fr</sup> 65	317,000,000
Vaches . . . . .	840,000	225 — 1 40	244,000,000
Veaux . . . . .	2,000,000	50 — 2 10	210,000,000
Moutons . . . . .	7,800,000	20 — 1 80	280,000,000
Porcs . . . . .	2,900,000	92 — 1 40	375,000,000
Agneaux, chevreaux . . . . .	"	"	25,000,000
Abatis, suifs, peaux . . . . .	"	1/10 de la val <sup>r</sup> de l'animal	149,000,000
Laines . . . . .	575,000 qtx.	2 <sup>fr</sup> 10 le kil.	108,000,000
Lait, fromage, beurre . . . . .	"	"	219,000,000
Œufs . . . . .	"	"	128,000,000
Volaille et gibier . . . . .	"	"	135,000,000
Soie (cocons) . . . . .	8,816,000 kil.	5 fr.	44,000,000
Miel . . . . .	93,000 qtx.	140 fr.	6,000,000
Cire . . . . .	27,000	365	15,000,000
<b>Total . . . . .</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>2,296,000,000</b>

*Résumé de la production territoriale en revenu net.*

A. Production céréale, fourragère, viticole, etc. . . . .	3,529,000,000 fr.
B. Culture industrielle et produits végétaux. . . . .	304,000,000
C. Produit des animaux de ferme . . . . .	2,296,000,000
	<hr/>
Total. . . . .	6,129,000,000 fr.

Ainsi le revenu net, ou pour parler plus exactement, la part convertible chaque année en argent de la production territoriale de la France s'élève à 6 milliards 129 millions de francs. Le revenu brut, c'est-à-dire la valeur vénale de la production totale en y comprenant la semence et la part destinée à l'alimentation des hommes et des animaux, s'élève, d'après nos calculs, à 13 milliards et demi environ. Pour avoir ce que, dans la langue du fisc, on appelle le revenu net imposable, il faut déduire du chiffre d'ensemble trouvé plus haut, les dépenses nécessitées par l'entretien ou l'exploitation, savoir :

1° Primes payées aux compagnies d'assurances (1). . . . .	79,496,790 fr.
2° Engrais commerciaux (dont 40 millions en guano). . . . .	90,000,000
3° Réparations pour sinistres d'immeubles non assurés. . . . .	12,000,000
4° Frais de battage, moissonnage, entretien et renouvellement de l'outillage agricole ( $\frac{3}{100}$ du revenu) . . . . .	180,000,000
5° Gages en argent de 2 millions d'aides agricoles à 280 fr. en moyenne par an. . . . .	560,000,000
	<hr/>
	921,496,790 fr.

d'où :	Part convertible en argent . . . . .	6,129,000,000 fr.
	Charges diverses à déduire. . . . .	921,000,000
		<hr/>
	Revenu net imposable . . . . .	5,208,000,000 fr.

Les relevés donnés plus haut ont été, autant que possible, établis sur plusieurs années; ainsi, les prix et rendements des céréales représentent des moyennes basées sur les dix ou même les vingt dernières années. Pour fixer la part convertible en argent de la production céréale principale, comprenant le froment, le méteil, le seigle et l'orge, j'ai distrait 13 p. 100 pour la semence et 42 p. 100 pour l'alimentation de la population agricole, à raison de 750 grammes de pain par tête et par jour et de 18 millions de bouches. Pour la production céréale inférieure (sarrasin, maïs, châtaignes, pommes de terre), elle est consommée dans une proportion plus considérable, et j'ai réduit à 30 p. 100 la part convertible en argent.

Les fourrages, en y comprenant l'avoine et la paille des céréales, donnent un produit, qui, s'il était évalué intégralement, aurait une valeur vénale d'environ 4 milliards. Mais les animaux de ferme absorbent presque en entier cette récolte sur place; il n'en reste qu'une très-faible partie convertible en argent, représentant la nourriture des chevaux appartenant aux particuliers qui ne récoltent pas en propre des fourrages. Pour arriver à une détermination aussi approchée que possible de cette part, j'observe qu'il existe 124,000 chevaux formant la cavalerie de notre armée et 888,000 chevaux soumis à la taxe fixée par la loi du 23 juillet 1872, lesquels appartiennent en général à des industriels ou à des rentiers habitant les villes; enfin 35,700 chevaux pour voitures publiques; total: 1,048,000 chevaux, dont la nourriture en tout ou en partie est acquise à prix d'argent. La dépense moyenne pour

---

(1) Ce chiffre représente les primes encaissées en 1876 par les compagnies à prime fixe. Nous ne connaissons pas le montant des primes des compagnies d'assurances mutuelles à primes variables; les propriétaires sinistrés ont reçu des compagnies à prime fixe, en 1876, une somme de 37,909,047 fr., représentant 50 p. 100 environ des primes versées.

la nourriture des chevaux de notre armée est de 558 fr. par cheval. Pour l'ensemble des 1,048,000 chevaux, j'ai admis un prix moyen de 230 fr. parce que un grand nombre de ces chevaux appartiennent à des propriétaires qui récoltent une partie du fourrage servant à la subsistance des animaux.

Pour évaluer le revenu des bois et forêts, j'ai admis un rendement de 30 fr. à l'hectare : les forêts de l'État, qui sont aménagées avec beaucoup de soin, donnent un revenu annuel de 41 fr. par hectare ; j'ai atténué de 25 p. 100 le revenu des bois des particuliers, et j'ai encore déduit 30 p. 100 pour les besoins personnels des propriétaires.

Les animaux livrés à la consommation fournissent 904,000,000 kilogr. de viande, ce qui fait ressortir la consommation moyenne par habitant à 24 kilogr. par an, chiffre qui n'a rien d'excessif. Lavoisier admettait une consommation de 1,211,400,000 livres-poids de viande, soit 592,374,600 kilogr., ce qui pour une population de 26 millions d'habitants faisait ressortir la consommation annuelle à 22<sup>t</sup>,8. Je crois ce chiffre de Lavoisier exagéré. J'ai admis avec les relevés du ministère de l'agriculture 550,000 bœufs ou taureaux (Paris en consomme 130,000, soit un quart) ; les moutons figurent pour un chiffre de 7,800,000 têtes (Paris en absorbe 1,845,000 ou un quart).

Je me suis appliqué à ne pas exagérer la valeur des produits animaux. La laine figure pour un chiffre de 575,000 quintaux, représentant une valeur de 110,000,000 de francs. En 1789 Lavoisier évaluait ce produit à 50 millions ; or la valeur des laines a certainement doublé depuis cette époque, et la production s'est également accrue.

Le rendement du lait, du beurre et du fromage excitera peut-être quelque étonnement ; je l'ai fixé à 219,000,000 de francs. Cette évaluation n'a rien d'arbitraire et je la crois plutôt au-dessous de la vérité. Ainsi, il résulte d'une statistique fort bien faite de M. le professeur Morière, de Caen, que la production en beurre du Calvados est de 23 millions de kilogrammes qui, à raison de 3 fr. 20 c. le kilogramme, donnent un produit de 73,000,000 de francs. Les fromages de Pont-l'Évêque, Camembert et Livarot donnent un revenu de 8 millions, soit 81 millions pour le département. L'industrie fromagère du Doubs et du Jura produit 18 millions ; dans l'Oise, la vente du beurre, du lait et du fromage sur le marché de Paris produit 9 millions, etc.

Les œufs constituent un produit agricole d'un excellent revenu : Paris seul en consomme pour 20 millions de francs ; nous en exportons pour 44 millions en Angleterre ; soit un total de 64 millions pour les deux débouchés : il n'y a pas d'exagération à doubler ce chiffre pour obtenir la part de cet objet de consommation convertible en argent.

Dans l'évaluation des autres produits des animaux ou de la terre, je me suis efforcé d'atténuer plutôt que d'exagérer les quantités et les prix.

#### *Propriété bâtie.*

Pour établir le montant du revenu de la propriété bâtie en France, il faut évaluer séparément le revenu des maisons de Paris et celui des locations en province.

Pour évaluer le revenu de Paris, je me suis servi des actes de vente de 28 immeubles situés dans des quartiers très-divers de la capitale. Ces actes de vente m'ont fourni des données précises sur le revenu net, sur le revenu brut et sur

l'impôt foncier de ces immeubles. Rapprochant ces chiffres de l'impôt foncier total de Paris, j'ai pu en déduire le montant du revenu brut des 71,873 maisons, qui est de 566,500,000 fr., et le montant du revenu net qui est de 497,600,000 fr.; la différence, 69 millions, soit 14 p. 100 du revenu brut, représente les charges qui affectent les immeubles de la capitale. Il y a six ans, lorsqu'il était préfet de la Seine, M. Léon Say, d'après les relevés dressés par l'administration des contributions directes, évaluait le revenu des logements habités à 226,000,000 fr. et celui des locations industrielles à 260,000,000 fr., soit 486,000,000 fr. pour le revenu net, chiffre qui diffère peu de celui que j'ai obtenu par un autre procédé.

Reste à évaluer le revenu de la propriété bâtie dans le reste de la France. Mais ici j'ai fait deux parts, l'une composée des villes, au nombre de 22, où l'octroi donne une recette de près d'un million, l'autre comprenant toutes les autres locations de la France. J'ai comparé l'impôt foncier de ces 22 villes à celui que supporte la ville de Paris. Je trouve ainsi que le revenu brut de ces 22 villes est de 370 millions; enfin pour le reste de la France, j'ai admis un chiffre de 200 millions pour les locations. On forme le tableau suivant du revenu brut de la propriété bâtie en France :

Paris . . . . .	566,000,000 fr.
22 grandes villes . . . . .	370,000,000
Reste de la France . . . . .	200,000,000
	<hr/>
	1,136,000,000 fr.

Les charges de la propriété bâtie en province sont beaucoup moindres qu'à Paris; je les évalue à 2 p. 100, soit une moyenne de 8 p. 100 pour l'ensemble des immeubles de toute la France, faisant ressortir à 1,045,000,000 de francs le revenu net des immeubles de la capitale et des départements, de sorte que nous avons pour le revenu net de la propriété immobilière :

Propriété non bâtie . . . . .	5,208,000,000 fr.
Propriété bâtie . . . . .	1,045,000,000
	<hr/>
	6,253,000,000 fr.

En 1789, Lavoisier évaluait ainsi le revenu territorial de la France :

Propriété non bâtie . . . . .	1,198,000,000 fr.	
Propriété bâtie. {	Paris . . . . .	70,000,000
	Villes de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	70,000,000
	Autres villes . . . . .	30,000,000
	<hr/>	
		1,368,000,000 fr.

En rapprochant les chiffres correspondants des revenus de la propriété bâtie et non bâtie en 1789 et aujourd'hui, on constate que le revenu net s'est accru de 355 p. 100, c'est-à-dire qu'il est devenu trois fois et demi plus considérable, et en comparant les revenus de chaque espèce de propriété, on voit que le revenu de la propriété non bâtie a progressé dans le rapport de 332 à 100, tandis que pour la propriété bâtie, l'accroissement est de 515 p. 100.

Pour compléter ces renseignements, j'ajouterai que l'administration des contributions directes a fait évaluer à diverses époques le revenu foncier dans notre pays, à l'aide de données fournies par le cadastre et par les actes de vente enregistrés pendant une série de plusieurs années. En 1851, le revenu net a été ainsi évalué à 2,540,043,000 fr.; en 1862, il était évalué à 3,096,102,000 fr.; enfin plus récemment (en 1874), l'administration a trouvé 3,959,165,000 fr. Ce dernier chiffre est

notablement plus faible que celui auquel nous avons été conduit nous-mêmes, mais il faut songer que l'administration atténue dans la proportion d'un quart à un cinquième, les évaluations relatives à la propriété foncière; mais surtout que les indications du cadastre, ne répondant plus aux améliorations réalisées par l'agriculture, doivent nécessairement conduire à des chiffres trop faibles.

Avant de quitter ce sujet, je ferai une autre remarque. Lavoisier évaluait le montant des charges qui pesaient sur la propriété foncière avant 1789 et en y comprenant la dîme à la 20<sup>e</sup>, à 291,000,000 fr.; nous avons vu que le montant du revenu net était de 1,368,000,000 fr., c'est-à-dire que l'imposition foncière représentait 21 p. 100 du revenu net. Aujourd'hui, la charge foncière totale (contribution foncière, des portes et fenêtres, prestations et droits de mutation) s'élève à 620,000,000 de francs, représentant à très-peu près 10 p. 100 du revenu net, c'est-à-dire moitié moins qu'en 1789.

Des données précédemment établies nous pouvons déduire la valeur de la propriété immobilière. Pour la propriété non bâtie, il faut multiplier par 30 le revenu net, et pour la propriété bâtie, par 15. J'ai reconnu, en rapprochant les prix de vente des immeubles de Paris du revenu net, que, pour obtenir le prix de vente, il faut multiplier par 15.8 le chiffre du revenu net; on aura ainsi :

$$\begin{aligned} \text{Capital de la propriété non bâtie} &= 5,188,504,000 \times 30 = 155,655,120,000 \text{ fr.} \\ \text{—} \quad \quad \quad \text{bâtie} &= 1,045,000,000 \times 15 = 15,675,000,000 \end{aligned}$$

On en déduit également que la propriété bâtie offre un revenu de 6.66 p. 100, tandis que la propriété non bâtie présente un revenu de 3.33 p. 100.

A la production territoriale il convient d'ajouter quelques produits accessoires, tels que les eaux minérales, la pêche fluviale et maritime, la chasse, etc.

Les eaux minérales constituent une branche de revenu de l'exploitation du sol qui s'est développée rapidement dans ces vingt dernières années. Le numéraire mis en mouvement par la fréquentation des stations thermo-minérales dépasse aujourd'hui 45 millions : voici les chiffres pour quelques départements :

Puy-de-Dôme. . . . .	4,600,000 fr.
Allier. . . . .	2,413,000
Hautes-Pyrénées . . . . .	6,050,000
Basses-Pyrénées . . . . .	4,931,000
Isère . . . . .	2,500,000
Vosges . . . . .	1,200,000
Haute-Garonne. . . . .	4,547,000
Savoie. . . . .	5,772,000

Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas le produit de la vente des eaux exportées; ainsi Vals a exporté, en 1877, 1,705,000 bouteilles, qui ont fourni une recette de 925,000 fr.; Vichy, 5 millions de bouteilles, qui ont donné au delà de 2 millions et demi.

Les produits de la pêche et de la chasse sont plus difficiles à évaluer. Pour la pêche maritime cependant, nous avons des évaluations authentiques faites par les soins du Gouvernement. Cette pêche est faite par 21,058 bateaux ou embarcations d'un tonnage de 152,916. Le montant des pêches est évalué pour 1876 à 88,990,591 fr., chiffre considérable eu égard à la valeur du matériel employé et qui représente à peine la moitié du produit; les 21,058 embarcations, à raison de 300 fr. la tonne, représentent un capital de 46 millions. Une des embarcations modèles de l'État

servant à la pêche côtière, l'*Amphitrîte*, du Croisic, a coûté 12,000 fr. et a produit en 1876, déduction faite de tous frais, une somme de 5,347 fr., soit 50 p. 100 du capital engagé.

Les produits de la pêche fluviale constituent une branche importante de revenu qu'on ne peut pas évaluer à moins de 20 millions.

Pour la chasse, en nous aidant du chiffre de la consommation de Paris, qui dépasse 3 millions et demi, on arrive à fixer au même chiffre de 20 millions le produit annuel de la vente des pièces abattues.

### Marine marchande.

Le matériel de notre marine marchande constitue une branche importante de la fortune publique ; elle est d'une évaluation difficile aussi bien dans les gains réalisés que dans le capital représenté par l'ensemble des bâtiments à la mer. Les documents spéciaux nous ont fourni quelques indications que nous avons utilisées pour l'établissement de la valeur en capital :

TONNAGE.	NOMBRE.	TONNAGE.	PRIX moyen du tonneau.	VALEUR en capital.
<i>1° Marine à voile.</i>				
30 tonneaux et au-dessous . . . . .	10,344	87,000	300 <sup>r</sup>	26,100,000
Au-dessus de 30 tonneaux . . . . .	4,658	755,000	500	377,850,000
<i>2° Marine à vapeur.</i>				
. . . . .	522	194,546	650	126,555,000
				<u>530,505,000</u>

Les relevés précédents ne comprennent pas le matériel de la pêche côtière dont nous avons donné plus haut l'évaluation.

### Richesse industrielle.

Lavoisier avait projeté d'en faire une évaluation analogue à celle qu'il avait donnée pour le revenu territorial. « Le compte des laines, des chanvres, du lin et de toutes les matières premières de l'industrie, serait, dit-il, très-intéressant, parce qu'il présenterait le point de contact qui lie l'agriculture et le commerce. » Mais Lavoisier dut renoncer à son projet, faute de documents suffisamment précis.

On peut dire qu'aujourd'hui, dans l'évaluation des produits de la richesse nationale, les relevés de notre industrie, à l'exception de quelques statistiques partielles faites par les soins de l'administration, laissent beaucoup à désirer. Ce n'est donc pas sans une certaine réserve que j'ai consigné ici les résultats de mes recherches à ce sujet.

*Production industrielle.*

	VALEUR des produits.	VALEUR de la matière première.
	fr.	fr.
Industrie extractive { Houille (1875) 17,104,000 ton <sup>m</sup> . . . . .	280,506,000	»
{ Autres combustibles minéraux . . . . .	10,000,000	»
{ Minerais divers . . . . .	15,985,000	»
Industrie métallurgique . . . . .	516,268,000	15,000,000
Industrie de l'éclairage { Gaz, 400,000,000 de mètres cubes . . . . .	146,000,000	40,000,000
{ Bougies et autres produits . . . . .	53,000,000	18,000,000
Fabrication des objets en métal . . . . .	210,000,000	70,000,000
Industrie textile . . . . .	2,332,000,000	1,592,000,000
Industrie du bois . . . . .	78,000,000	54,000,000
Industrie du cuir . . . . .	203,000,000	155,000,000
Produits chimiques . . . . .	292,000,000	198,000,000
Industrie du bâtiment . . . . .	100,000,000	30,000,000
Industrie de l'habillement . . . . .	2,803,000,000	2,307,000,000
Industrie de l'alimentation . . . . .	114,000,000	60,000,000
Transports (moins les chemins de fer) . . . . .	47,000,000	23,000,000
Industrie relative aux sciences, aux lettres, etc. . . . .	146,000,000	68,000,000
Industrie du sucre . . . . .	440,000,000	301,000,000
Industrie des spiritueux . . . . .	106,000,000	35,000,000
Manufactures de l'État . . . . .	703,000,000	389,000,000
Industrie parisienne (ne faisant pas double emploi)	3,389,000,000	2,055,000,000
Industrie lyonnaise { avec les relevés ci-dessus. . . . .	500,000,000	170,000,000
Total . . . . .	<u>12,484,759,000</u>	<u>7,581,000,000</u>

Je me suis efforcé d'établir aussi exactement que possible la valeur de la matière première employée dans l'industrie : il y a certainement de grandes incertitudes pour certaines industries, mais, d'une manière générale, je crois que les résultats auxquels je suis arrivé ne s'éloignent pas trop de la vérité. Ainsi pour l'industrie de l'éclairage par le gaz, nous savons que la valeur du produit, pour une consommation de 400,000,000 de mètres cubes, s'établit comme suit :

Valeur du gaz brûlé à 28 cent. le mètre cube . . . . .	112,000,000 fr.
Coke . . . . .	29,000,000
Goudron et résidus ammoniacaux . . . . .	5,000,000
	<u>146,000,000 fr.</u>

Voici comment j'ai établi la valeur de la matière première. Le prix des houilles à gaz, sur le carreau des mines de charbonnages, était en 1876 de 18 fr. la tonne : ajoutons-y 12 fr. pour le transport des houilles aux lieux de consommation ; on sait d'autre part que 300 mètres cubes de gaz correspondent à une tonne de charbon, en sorte que les 400,000,000 de mètres cubes de gaz consommés correspondent à 1,333,000 tonnes de houille représentant une valeur de 40,000,000 fr. avec les produits accessoires. La matière première représente ici 21 p. 100 de la valeur totale des produits fabriqués.

Pour les sucres, dont la fabrication atteint 350 millions de kilogrammes, la valeur du produit est confondue avec celle de l'impôt qui est, comme on sait, considérable. La valeur de la matière première employée est de 136 millions, comme nous l'avons vu dans le tableau de la production territoriale. J'ai dû faire figurer l'impôt en recette et en dépense, pour que l'écart entre la valeur de la matière première et celle du produit représentât le bénéfice réalisé dans la fabrication.

Si l'on accepte, au moins comme valeur approximative, les chiffres que nous avons donnés pour l'ensemble de la production industrielle nationale, on voit que l'écart entre la valeur des produits fabriqués et celle de la matière première serait

de 4,860,000,000 de francs. Cette différence représente les salaires des ouvriers et employés et les bénéfices réalisés, en tenant compte des charges diverses telles que combustible, entretien et renouvellement du matériel, locations industrielles, etc.

Il serait difficile d'établir d'une manière rigoureuse comment se répartissent les 4 milliards 860 millions, quelle est la proportion exacte des salaires, des charges et des bénéfices nets. J'ai cru devoir proposer les évaluations suivantes déduites de recherches faites sur un certain nombre d'industries.

Salaires des ouvriers. . . . .	45 p. 100	2,163,000,000 fr.
Combustible (1) . . . . .	3 —	145,000,000
Locations ou intérêts des capitaux immobilisés en constructions industrielles . . . . .	12 —	583,000,000
Entretien de l'outillage, etc. . . . .	5 —	243,000,000
Bénéfices nets par différence . . . . .	35 —	1,726,000,000
Total. . . . .	100	4,860,000,000 fr.

Pour Paris, les chiffres que j'ai inscrits plus haut et qui sont empruntés à l'enquête industrielle instituée par la chambre de commerce de Paris en 1860, montrent que la différence entre la valeur des produits fabriqués et celle des matières premières est de 1,334 millions, dont les 45 p. 100 ou 600,000,000 fr. représentent la part des salaires. Dans l'enquête plus récente de 1872, qui est également l'œuvre de la chambre de commerce (2), le montant des salaires est fixé à 702,000,000 fr. pour un total de 599,993 ouvriers, soit en moyenne 1,170 fr. par ouvrier (adulte, enfant ou femme). En acceptant les proportions que nous avons données plus haut, on trouve que le chiffre des bénéfices nets réalisés par l'industrie parisienne est de 546,000,000 fr., répartis entre 123,369 fabricants ou chefs d'établissements industriels; nous avons vu que les bénéfices nets réalisés par les propriétaires de maisons sont de 486,000,000 fr., on peut donc admettre comme très-vraisemblable et plutôt au-dessous qu'au-dessus de la réalité, le chiffre de 1,032,000,000 de francs de bénéfices nets réalisés par la propriété foncière et la production industrielle de la capitale. Comparée à la production de toute la France, la production industrielle de Paris représente le tiers de celle du pays, et l'ensemble des revenus réalisés par les propriétaires et les industriels de Paris représente plus que le septième des revenus immobiliers et industriels de toute la France.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, vers la fin du règne de Louis XIV, Vauban évaluait le revenu des *arts et métiers*, c'est-à-dire les bénéfices réalisés par l'industrie, à 120,000,000 de livres, chiffre évidemment exagéré et dans une proportion plus forte que celui des revenus fonciers, qu'il fixait à 1,260,000,000 de livres. En 1788, Tolosan, intendant général du commerce, évaluait la production industrielle à 991,460,000 livres, les salaires figurant dans le total pour une proportion de 45 p. 100, les matières premières pour 45 p. 100 et les bénéfices nets pour 10 p. 100. On voit quel était le triste sort de notre industrie sous le régime des maîtrises et des jurandes. Vingt-cinq ans plus tard, le ministre Chaptal évaluait notre production industrielle à 1,820,000,000 fr. Vers 1845, le chiffre de la production était évalué à 4,167,000,000 fr. dans l'enquête ouverte à ce moment. Nous avons vu que le chiffre de la production industrielle, même en admettant des données dont quelques-unes remontent à plus de dix ans, dépasse aujourd'hui 12 milliards.

(1) Non compris le combustible consommé par les chemins de fer, qui figurent dans la classe des richesses mobilières.

(2) *Enquête sur les conditions du travail en France, Département de la Seine. Paris, 1876.*

### Richesse mobilière.

Je désigne sous ce nom les meubles et objets d'art des habitations privées, le numéraire, les bijoux, les objets en or et en argent, enfin cette partie importante de la fortune de notre pays, qui est représentée par des titres d'actions et obligations sur les entreprises privées ou de rentes sur l'État; cette partie de notre fortune, qui s'accroît chaque jour dans des proportions considérables, représente les placements de l'épargne française.

Il serait difficile d'établir avec précision la valeur des meubles, du numéraire et des objets précieux servant à nos plaisirs ou à nos utilités; on jugera de l'importance de cette portion de notre fortune mobilière par ce détail qu'en 1876, pour établir les droits de mutation par décès sur les meubles proprement dits, tels que nous venons de les définir, les déclarations se sont élevées à 1,554,597,144 fr.; dans la même année, les déclarations pour immeubles se sont élevées à 2,578,523,767 fr.; en sorte que, à en juger par ces chiffres, la valeur des meubles déclarés à l'occasion des décès survenus en 1876 serait à celle des immeubles dans le rapport de 3 à 5.

Nous ne savons pas pour quelle proportion le numéraire figure dans le total de la fortune mobilière des particuliers, mais à en juger par l'importance de la fabrication, cette proportion est certainement considérable. De 1795 à 1877, il a été frappé en France, savoir :

En pièces d'or. . . . .	8,251,328,420 <sup>f</sup>
En pièces d'argent. . . . .	5,493,667,158
En bronze depuis 1860. . . . .	62,505,268
	<hr/>
	13,807,500,846

Il y aurait à déduire 242,249,164 fr. de pièces d'or et d'argent démonétisées, ce qui fait un total d'environ treize milliards et demi qui a été jeté dans la circulation. Bien que les mouvements internationaux du numéraire jettent une grande incertitude sur la valeur de la monnaie circulante, je ne crois pas qu'il y eût exagération à fixer à six milliards, à très-peu près le montant du revenu net territorial, la valeur du numéraire en circulation.

Quant aux objets fabriqués en or et en argent, si l'on prend pour base d'évaluation le droit de marque et garantie, on arrive à fixer à 643,000,000 de francs la valeur des objets soumis au droit depuis 50 ans. Reste la portion de la fortune mobilière représentée par des titres de rente sur l'État et d'actions ou obligations sur les compagnies. L'impôt de 3 p. 100 sur le revenu de ces valeurs nous permet de l'évaluer avec une précision suffisante.

En 1874, l'impôt sur les valeurs mobilières a produit, à raison de 3 p. 100 :

En valeurs françaises. . . . .	32,108,706 <sup>f</sup>
En valeurs étrangères . . . . .	2,062,502
En droits et demi-droits. . . . .	5,281
	<hr/>
	34,176,489

En capitalisant à 5 p. 100 le revenu correspondant à cette taxe, on trouve :

Capital des valeurs françaises. . .	21,405,804,000 <sup>f</sup>
— étrangères . . . . .	1,375,000,000
	<hr/>
	22,780,804,000

A cette somme il convient d'ajouter le montant des valeurs d'État s'élevant, au 31 décembre 1874, en intérêts à 745,798,358 fr., lesquels capitalisés au cours des valeurs en 1874 représentent un capital de 14,524,321,000 fr. ; en sorte que le capital des valeurs mobilières atteintes par l'impôt de 3 p. 100 sur le revenu et le capital des fonds d'État s'élevaient à 37,524,321,000 fr. A la vérité, le fonds d'État constitue une sorte de dette hypothécaire sur le pays, mais il a été placé en presque totalité à l'intérieur ; on peut le considérer comme une réserve de l'épargne française et le porter à l'actif de la fortune privée, quitte à le porter au passif de la fortune nationale que nous évaluons plus loin.

Nous devons faire remarquer que, dans le chiffre des valeurs mobilières soumises à l'impôt de 3 p. 100, les titres des chemins de fer français figurent dans la taxe annuelle pour un chiffre de 15,920,552 fr., qui forme presque la moitié de cette branche du revenu public. En capitalisant à 5 p. 100, on trouve que les chemins de fer représentent une propriété de 10,613,700,000 fr. ; d'après les relevés du ministère des travaux publics, les 21,987 kilomètres de chemins de fer construits ont coûté 10,138,500 fr. ; en sorte que la dépense calculée diffère bien peu de la dépense effective.

Remarquons aussi qu'un certain nombre de valeurs soumises à l'impôt représentent un capital qui figure sous une autre forme dans le tableau de la fortune industrielle ; nous citerons quelques-uns de nos charbonnages, des fonderies, les grandes fabriques centrales de sucre, etc. ; en sorte que pour éviter les doubles emplois il conviendrait d'atténuer le chiffre des valeurs mobilières, ou d'opérer la réduction sur le tableau de la richesse industrielle.

#### Fortune publique.

Jusqu'ici nous avons passé en revue les diverses branches de la richesse privée, de la fortune appartenant aux particuliers. Il nous reste à évaluer la richesse nationale, celle qui constitue le patrimoine de la communauté qu'on appelle l'État, ou des autres communautés comme les départements, les communes ou les associations, en qui la loi voit des personnes morales. Nous rattacherons à cette étude les biens dits de mainmorte qui sont la propriété des communautés et des associations.

Je distinguerai dans le domaine national ce qu'on appelle le *domaine public*, dont l'État est l'administrateur, mais non le propriétaire, et le *domaine de l'État* proprement dit. Je ne considérerai d'ailleurs ici dans le domaine public que les propriétés qui, ayant nécessité des dépenses d'établissement, donnent lieu à des dépenses d'entretien courantes. On observera peut-être que quelques-unes de ces propriétés, comme les routes, les chemins de fer d'État, ne sont pas une source de revenus, mais de dépenses, nous ferons remarquer que leur développement exerce une grande influence sur celle de la richesse publique, et, comme l'a si bien fait observer M. de Freycinet pour les chemins de fer les plus improductifs en apparence, le véritable revenu d'une voie ferrée, c'est l'économie qu'elle permet de réaliser sur ses transports : les transports coûtaient, avant la création des chemins de fer, 30 centimes par kilomètre et par tonne ; ils ne coûtent aujourd'hui que 6 centimes ; la communauté réalise donc un bénéfice de 24 centimes sur 30, et aujourd'hui que la recette brute est de 854 millions, le bénéfice du pays se chiffre par quatre fois cette somme, c'est-à-dire par quatre milliards et demi.

1° *Routes nationales, départementales et communales.* Il résulte des relevés que j'emprunte au recueil des documents statistiques publiés par le ministère des travaux publics que, au 1<sup>er</sup> janvier 1877, nos routes nationales atteignaient un développement de 37,304 kilomètres et avaient nécessité une dépense de 1,065,606,940 fr. Il existait à la même époque 1,067 ponts de plus de 20 mètres de longueur entre culées, ayant coûté 211,059,618 fr. Nous ferons remarquer que sur les 37,300 kilomètres de routes, 25,713 avaient été construits antérieurement au XIX<sup>e</sup> siècle, à une époque où la journée de travail, qui est aujourd'hui de 2 fr. 50 c. pour un terrassier, était de 50 cent., en sorte que si l'on veut évaluer non d'après les frais d'établissement, mais d'après la dépense qu'il faudrait faire aujourd'hui pour établir ces routes et ces ponts, il faut rehausser le coût d'établissement dans la proportion de l'augmentation des salaires; on aura ainsi pour les routes nationales et les ponts une valeur actuelle de 4,799,000,000 fr.

Pour les routes départementales, la dépense d'établissement est de 1,053,740,600 francs. Pour les chemins vicinaux, la dépense effective est de 1,767 millions. Nous donnons ci-dessous le tableau de la longueur et de la circulation des routes, que nous rapprochons des dépenses ramenées à leur valeur actuelle :

	LONGUEUR.	CIRCULATION annuelle.	VALEUR.
Routes nationales et ponts . . . . .	37,300	1,700,000,000	4,799,000,000
Routes départementales . . . . .	45,916	1,273,000,000	1,053,740,000
Chemins vicinaux, grande communication . . . . .	91,388	2,600,000,000	912,000,000
Chemins d'intérêt commun . . . . .	78,499		324,000,000
Chemins ordinaires . . . . .	305,585		540,000,000
Total . . . . .	558,688	5,573,000,000	7,628,740,000

Nous ne pensons pas que les chiffres d'évaluation que nous avons donnés pour les routes puissent être taxés d'exagération. Les 21,000 kilomètres de chemins de fer qui desservent notre pays ont coûté au delà de dix milliards. Nous doutons fort qu'on pût établir, au prix actuel des salaires, un réseau de 558,000 kilomètres de routes avec une dépense de sept milliards six cents millions; je crois qu'il faudrait au moins doubler le crédit.

2° *Domaine de l'État. Propriétés immobilières. Richesses artistiques.* J'arrive au domaine de l'État proprement dit. Conformément à la loi du 22 décembre 1873, un inventaire général des propriétés appartenant à l'État a été dressé par l'administration des domaines. Nous en donnons ici le tableau résumé; il donne pour chaque ministère l'évaluation des terrains bâtis ou non bâtis qui en dépendent, des palais, hôtels, constructions civiles ou militaires, telles que forts, remparts, citadelles et arsenaux, les bois et forêts de l'État :

Présidence de la République, Sénat et Chambre des députés . . . . .	28,000,000 <sup>f</sup>
Propriétés dépendant du ministère de la justice . . . . .	46,010,000
— — des affaires étrangères . . . . .	14,370,000
— — de l'intérieur . . . . .	56,535,640
— — des finances . . . . .	75,165,970
Les bois et forêts de l'État dépendant du ministère des finances . . . . .	1,333,813,915
Autres propriétés dépendant du ministère des finances . . . . .	494,301,260
— — du ministère de la guerre . . . . .	878,475,420
Propriétés monumentales { — de la marine . . . . .	417,810,730
{ — de l'instruction publique . . . . .	298,208,180
{ — de l'agriculture et du commerce . . . . .	54,458,640
{ — des travaux publics . . . . .	48,922,640
	<u>3,746,072,355</u>

Nous avons dit que l'administration des domaines avait laissé en dehors de ses évaluations les monuments d'art ou historiques, tels que le Louvre, les cathédrales, etc. Il y aurait de ce chef à ajouter un chiffre important à l'inventaire de 3 milliards 778 millions. Se figure-t-on quelle valeur il faudrait attribuer au Louvre et à nos basiliques, quand on sait que le grand Opéra a coûté 40 millions, que le palais du Luxembourg est évalué à 60 millions ?

L'inventaire de l'administration des finances a omis une branche non moins importante de notre fortune nationale, nous voulons parler des richesses artistiques ou littéraires que contiennent nos palais, nos musées et nos bibliothèques publiques. Le bureau de statistique a publié pour la première fois un inventaire des œuvres d'art exposées dans nos musées nationaux ; cet inventaire nous apprend bien que le musée du Louvre contient 46,714 objets d'art, parmi lesquels 2,186 tableaux des maîtres de toutes les écoles ; le musée de Versailles 1,124 tableaux, etc. ; mais il ne nous dit rien sur la valeur de ces œuvres artistiques, et cette valeur doit être considérable si l'on songe que tel tableau de l'école flamande qui se vendait 2,000 livres au siècle dernier vaut aujourd'hui 8,000 fr. ; que le Louvre surtout abonde en chefs-d'œuvre de tous les maîtres et de toutes les écoles, comme la fresque de la Magliana qui a coûté 206,000 fr., comme la *Conception* de Murillo, acquise en 1852 au prix de 586,000 fr.

3° *Biens de mainmorte. Propriétés des départements, des communes, des établissements de bienfaisance, communautés religieuses, etc.* — Nous réunissons ces diverses propriétés sous le titre de biens de mainmorte. Ces biens présentaient, au 1<sup>er</sup> janvier 1877, une contenance de 4,897,000 hectares et ont acquitté une contribution foncière de 5,620,560 fr. C'est un fait digne de remarque, que l'impôt foncier est fixé très-bas, eu égard au revenu, pour les immeubles de cette catégorie. Ainsi, les immeubles des hospices, qui ont acquitté une contribution foncière de 778,637 fr., ont donné un revenu de 17,971,015 fr. Des évaluations que j'ai faites au sujet des biens de mainmorte, il résulte d'une manière générale qu'il faut multiplier l'impôt foncier par 22 pour obtenir le revenu, et qu'il faut capitaliser au taux 40 pour avoir la valeur en fonds. C'est sur cette base que j'ai dressé le tableau suivant des propriétés de mainmorte :

	CONTENANCE des propriétés.	REVENU.	CAPITAL.
	Hect.	Fr.	Fr.
Départements. . . . .	1,053	198,924	7,956,960
Communes. . . . .	4,548,744	45,000,000	1,800,000,000
Hospices. . . . .	186,055	17,971,015	718,000,000
Bureaux de bienfaisance . . . . .	30,177	3,800,000	152,000,000
Congrégations religieuses. . . . .	18,732	7,377,000	295,186,000
Fabriques . . . . .	38,628	2,211,300	88,000,000

Je n'ai donné ici que les évaluations relatives aux établissements publics les plus importants. Pour l'ensemble des biens de mainmorte, on peut évaluer le revenu à 123,652,320 fr. et le capital à 4,946,000,000 fr.

Je ferai remarquer qu'en ce qui concerne les congrégations religieuses, les évaluations que j'ai inscrites ci-dessus ne s'appliquent qu'à celles de ces congrégations qui sont autorisées par la loi. Le sénateur Bonjean, qui avait fait une étude spéciale de la question des biens de mainmorte, évaluait, en 1860, à 260 millions la fortune immobilière des congrégations reconnues par la loi, et il ajoutait que la fortune des autres associations religieuses devait être au moins égale, ce qui

faisait plus de 500 millions. Remarquons aussi en passant le rapide développement des biens de mainmorte aux mains des congrégations. En 1850, elles possédaient seulement 9,185 hectares; ce chiffre a plus que doublé, car au 1<sup>er</sup> janvier 1877 il était de 18,732 hectares.

Nous n'avons donné dans le tableau précédent que les revenus des propriétés immobilières, lesquels ne forment qu'une partie du revenu total des communautés inscrites plus haut. Ainsi, pour les communes, un état récent publié par le ministère de l'intérieur évalue à 427,646,709 fr. le revenu annuel des 36,056 communes de France. Dans ce total on fait entrer les centimes additionnels, à l'exclusion des prestations en nature, et le produit des octrois, qui s'élève à 214 millions. Nous n'avons pas cru devoir faire entrer cette recette en ligne de compte parce qu'elle dérive d'une imposition locale et qu'elle ne représente pas une véritable création de richesse.

On a agité à diverses époques la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'aliéner les biens de mainmorte, ceux au moins qui appartiennent aux hospices et aux communes; le gouvernement impérial fit dans ce sens une tentative qui échoua complètement devant les résistances inattendues des intéressés, les administrations hospitalières et les communes. Malgré les reproches graves dont est passible la propriété mainmortable, nous pensons que l'aliénation de ces propriétés, si elle a l'avantage d'assurer pour le présent des commodités financières aux établissements, pourrait avoir dans l'avenir des conséquences désastreuses qui doivent faire repousser le système de l'aliénation des biens et le remplacement des revenus fonciers de ces biens par des inscriptions de rente.

En effet, la propriété foncière ne cesse pas de gagner en valeur avec le temps, tandis que les rentes sont sujettes à réduction. Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, les hôpitaux de Paris, outre leur dotation immobilière, avaient des rentes constituées sur l'hôtel de ville; la banqueroute de Law, en 1722, réduisit ces rentes de moitié; la liquidation Ramel, en 1798, réduisit cette moitié au tiers, le tiers consolidé; les conversions de 1852 et de 1862 réduisirent encore ce qui restait du patrimoine mobilier de l'hospice, si bien qu'une rente de cent livres en 1720 ne vaut plus aujourd'hui que 13 fr. 50 c.; dans l'espace de 150 ans, ces valeurs mobilières ont subi une dépréciation de 87 pour 100. Tout au contraire, les propriétés immobilières ont acquis avec le temps une plus-value considérable, et tel terrain légué, il y a un siècle, aux hospices de Paris, dans le voisinage de l'arc de triomphe de l'Étoile et primitivement d'une valeur de 1,500 livres, s'est vendu, il y a 15 ans, un demi-million.

Nous allons maintenant résumer dans un tableau d'ensemble les évaluations des diverses branches de la fortune de la France.

	REVENU NET.	TAUX de capitalisation.	VALEUR en capital.
Propriété foncière non bâtie . . . . .	5,208,000,000 <sup>f</sup>	30	156,624,000,000 <sup>f</sup>
— bâtie . . . . .	1,045,000,000	15	15,675,000,000
Biens de mainmorte . . . . .	123,000,000	40	4,946,000,000
Forêts de l'État. . . . .	38,000,000	35	1,333,000,000
Eaux minérales. . . . .	40,000,000	3	120,000,000
Pêche maritime. . . . .	89,000,000	1/2	46,000,000
Pêche fluviale et chasse . . . . .	40,000,000	»	»
Marine marchande. . . . .	»	»	530,000,000
Numéraire. . . . .	»	»	6,000,000,000
Objets en or et en argent. . . . .	»	»	500,000,000
Valeurs mobilières . . . . .	1,139,000,000	20	22,780,000,000
Fortune industrielle. . . . .	1,726,000,000	8	13,808,000,000
<b>Total. . . . .</b>	<b>9,448,000,000</b>	<b>24</b>	<b>222,362,000,000</b>

Le tableau ci-dessus ne comprend ni le domaine public, qui n'est pas actuellement productif de revenu, sauf les forêts de l'État; ni les fonds publics, qui représentent, comme nous l'avons dit plus haut, une hypothèque établie sur le pays; ni même la dette hypothécaire spéciale qui pèse sur la propriété foncière et dont le montant, relevé tout récemment, s'élevait, au 1<sup>er</sup> janvier 1877, à 14,369,096,326 francs.

Enfin, le tableau précédent ne contient que le revenu et la valeur en capital des maisons occupées en location. Mais les trois millions de locations que le dernier recensement relève en France ne représentent qu'une partie de la propriété bâtie de notre pays. Nous savons en effet que le nombre des maisons dénombrées en 1876 s'élève à 8,630,182; nous avons évalué à 15 milliards 600 millions la valeur en capital des immeubles occupés en location; pour avoir la valeur de tous ces immeubles, il faudrait tripler au moins le résultat précédent, ce qui porterait à 45 milliards la valeur totale de la propriété bâtie et ferait ressortir à 5,000 fr. la valeur moyenne des maisons en France. En Angleterre, où le nombre des maisons est moins considérable qu'en France, la propriété bâtie est évaluée par M. Giffen à 35 milliards. En introduisant ce nouvel élément dans le tableau ci-dessus, on trouve que la fortune de la France monte à 242 milliards environ, et en y ajoutant la valeur du domaine national, à 260 milliards.

On a essayé dans ces derniers temps d'évaluer la fortune de la France à l'aide du montant des valeurs successorales, établi par les droits de mutation, et en désignant par R la richesse de la France, par P sa population, par D le nombre des décès et par S le montant des successions annuelles, on a établi la proportion :

$$\frac{R}{S} = \frac{P}{D} \text{ d'où } R = \frac{PS}{D}$$

Si la mortalité était la même à tous les âges de la vie, on pourrait dans une certaine mesure admettre la relation précédente. Mais on sait que la mortalité des nouveau-nés (0 à 1 an) est prépondérante et forme environ un cinquième du nombre total des décès. Ce n'est que très-exceptionnellement que la mort d'un nouveau-né donne ouverture à une succession; cette mortalité infantile grossit le nombre des décès sans accroître la masse des successions et fausse la relation établie plus haut.

On aurait un moyen d'évaluation plus rigoureux en multipliant le montant des valeurs successorales par la durée moyenne du temps qui s'écoule entre le moment où un individu reçoit un héritage et celui où il le transmet à ses successeurs. Cette durée moyenne est ce qu'on a appelé la durée des générations, qu'il ne faut pas confondre avec la vie moyenne. Le géomètre Fourier a donné une solution de ce problème délicat de statistique, pour la population parisienne, dans les *Recherches statistiques sur la ville de Paris*. Pour la population française, cette durée est égale à 31 ans.

Mais quelque rigueur qu'on mette à calculer cet élément d'évaluation, il faut songer que les valeurs successorales sont constamment atténuées dans les déclarations des familles, en raison du chiffre élevé des perceptions fiscales. Aussi trouve-t-on un résultat généralement trop faible quand on multiplie le montant des valeurs déclarées par 31. M. Giffen, dans son mémoire sur la fortune de l'Angleterre, a proposé de multiplier par 45, ce qui équivaut à admettre que les atténuations ou dissimulations de successions sont d'un tiers de la valeur réelle des fortunes, et quel-

ques faits particuliers qu'il m'a été donné de connaître me portent à croire que l'atténuation d'un tiers n'a rien d'exagéré.

En admettant le taux de capitalisation proposé par M. Giffen, il m'a paru intéressant de comparer sur cette base d'évaluation la fortune privée de l'Angleterre et de la France. En prenant la moyenne des déclarations faites dans les deux pays en 1875 et 1876, on trouve :

	VALEURS SUCCESSORALES.	FORTUNE TOTALE.
<b>1° FRANCE.</b>		
Fortune immobilière . . . . .	2,397,573,720 × 45 =	107,889,817,400
Fortune mobilière . . . . .	2,080,132,110 × 45 =	93,605,944,950
<b>Total . . . . .</b>	<b>4,477,705,830 × 45 =</b>	<b>201,495,762,350</b>
<b>2° ANGLETERRE.</b>		
Fortune immobilière . . . . .	1,050,000,000 × 45 =	47,250,000,000
Fortune mobilière . . . . .	2,617,715,000 × 45 =	117,797,175,000
<b>Total . . . . .</b>	<b>3,667,715,000 × 45 =</b>	<b>165,047,175,000</b>

En admettant, ce qui paraît vraisemblable, que les atténuations ou dissimulations se font en même proportion dans les deux pays, où les droits de mutation sont identiques, sauf pour les transmissions entre personnes non parentes, qui sont grevées en France d'un droit de 9 p. 100 et en Angleterre de 10 p. 100, on voit que la fortune immobilière est deux fois plus considérable en France qu'en Angleterre, tandis qu'en Angleterre la richesse mobilière est plus considérable d'environ un cinquième qu'en France.

Le montant de la fortune privée, mobilière et immobilière, obtenu par ce procédé est un peu inférieur à celui que nous avons obtenu par l'évaluation directe et détaillée des diverses branches de la fortune en France; mais il faut songer qu'en prenant pour base les valeurs successorales, on ne tient compte ni des biens de mainmorte, ni de plusieurs branches importantes de revenus, telles que le numéraire, qui échappe généralement aux déclarations, les objets en or et en argent, les eaux minérales, les forêts de l'État qui ne sont pas soumises à l'impôt, etc., on a par là aussi la preuve que le coefficient de capitalisation proposé par M. Giffen n'est pas trop élevé et serait plutôt un peu faible.

Si au lieu de comparer la fortune de la France à celle de l'Angleterre, je considère notre fortune nationale à diverses époques, je constate que le revenu net de notre pays, même en rehaussant un peu les évaluations de Lavoisier et de Tolosan, ne dépassait pas 1,500 millions en 1789, et qu'aujourd'hui il est de 9 milliards 400 millions, c'est-à-dire six fois plus considérable; et si nous considérons deux époques plus voisines prises dans la dernière période décennale écoulée, nous constatons :

	VALEURS successorales déclarées.		VALEURS successorales déclarées.
1867 . . . . .	3,322,232,809 fr.	1874 . . . . .	3,931,508,607 fr.
1868 . . . . .	3,455,018,432	1875 . . . . .	4,253,643,004
1869 . . . . .	3,636,764,384	1876 . . . . .	4,701,768,560
<b>Total . . . . .</b>	<b>10,414,015,625</b>	<b>Total . . . . .</b>	<b>12,886,920,171</b>
<b>Moyenne . . . . .</b>	<b>3,471,336,541</b>	<b>Moyenne . . . . .</b>	<b>4,292,306,723</b>

La différence des moyennes annuelles des déclarations durant chacune de ces deux périodes est de 820,970,182 fr., ce qui correspond, d'après la base d'évaluation de M. Giffen, à une différence de 36 milliards 943 millions dans la fortune de

la France dans ces deux périodes, c'est-à-dire que depuis dix ans la fortune de notre pays s'est accrue en capital de 37 milliards.

Quelle est la cause de cet accroissement prodigieux de notre richesse nationale depuis 1789? La statistique qui nous donne le moyen de constater le fait, nous permet également d'en assigner la cause. Quand on étudie le mouvement des valeurs successorales dans notre pays depuis 1826, époque à laquelle remontent les premiers relevés authentiques de ces valeurs, on voit qu'elles progressent avec une grande lenteur jusque vers 1846, mais qu'à partir de cette époque elles suivent une marche rapidement ascendante; si bien que l'accroissement de richesse, qui n'était que de 27 p. 100 dans la période des 25 ans comprise de 1826 à 1850, s'élève à 58 p. 100 dans la période 1850 à 1875. Or, c'est vers 1846 que les voies ferrées commencent à être établies dans notre pays, et le développement progressif de notre réseau de chemins de fer coïncide d'une façon remarquable avec celui de notre richesse nationale. C'est incontestablement le chemin de fer qui a joué le plus grand rôle dans le développement des forces productrices de la France.

Il faut bien dire aussi que la hausse factice des prix figure, dans cette plus-value de la fortune publique, pour une certaine proportion, mais certainement moindre que celle que quelques économistes lui ont assignée. Je remarque en effet que le blé qui, suivant la juste observation de Boisguilbert, donne la mesure la plus exacte du prix des choses, se vendait, de 1780 à 1790, au prix moyen de 15 fr. 30 c. l'hectolitre, et s'est vendu 22 fr. 05 c. l'hectolitre durant la période 1856 à 1876; la hausse sur cette denrée régulatrice a été de 47 p. 100 sur le prix primitif, tandis que la fortune publique s'est accrue de plus de 500 pour 100.

On a aussi assigné, au nom de la statistique, une autre cause à cet accroissement de la fortune publique en France, ou, si l'on aime mieux, de la capitalisation de l'épargne française. Observant que l'épargne se forme plus difficilement en Allemagne qu'en France, observant d'autre part que l'Allemagne produit et élève considérablement plus d'enfants que la France, on a dit que l'Allemagne capitalise ses épargnes en population, et que la France capitalise en numéraire.

Je ne crois pas que cette manière de voir soit fondée; il suffit d'un instant de réflexion pour se convaincre que les frais occasionnés par une forte natalité, comme celle qui est propre à l'Allemagne, sont sans influence sur la richesse générale d'un pays. Pour chaque enfant qui vient au monde et qui s'élève, il y a bien une dépense de capital; mais comme cette dépense est tout intérieure et n'entraîne pas une exportation de numéraire, il n'y a qu'une simple circulation de capitaux, mais non déperdition de richesse; ce que dépensent les familles productrices, les facteurs de la natalité, est regagné par les médecins de l'enfance, par les sages-femmes, par les nourrices, etc.; dans ce déplacement tout intérieur de capitaux, il n'y a pas un sou de perdu pour la fortune publique, pas plus qu'il n'y aurait un sou de gagné par la parcimonie des naissances.

L'exemple de l'Allemagne ne prouve rien et je lui oppose celui de l'Angleterre, pays où l'accroissement annuel de la population par le fait de la natalité, c'est-à-dire déduction faite des pertes par l'émigration, est plus considérable encore qu'en Allemagne, 16,2 p. 1,000 contre 10,6 p. 1,000; et cependant l'Angleterre, on l'a vu par le chiffre de sa fortune mobilière, est peut-être de tous les pays de l'Europe celui qui a vu croître dans les plus fortes proportions ses réserves de capitaux. On en pourrait dire autant des États-Unis, où l'accroissement de la population, déduc-

tion faite des apports de l'immigration, est de 14,6 p. 1,000, et où la fortune nationale, évaluée à l'époque du dernier *census* de 1870, s'est accrue de 14 milliards de dollars ou 70 milliards de francs, de 1860 à 1870.

La capitalisation de l'épargne se fait en Angleterre comme aux États-Unis, malgré la forte natalité propre à ces deux pays, de même quelle s'opère dans des conditions toutes contraires en France avec une faible natalité. Une nation peut être riche en capitaux, même avec un nombre considérable de naissances, comme elle peut être pauvre avec une natalité parcimonieuse. La richesse d'un pays dépend non de sa faible ou de sa forte natalité, mais de son régime politique et économique.

Nous pourrions terminer là ce long exposé du développement de la fortune publique en France, mais il est une conséquence de cet accroissement de richesse que nous tenons à dégager ici, parce qu'elle servira de conclusion à ce travail et parce qu'elle dérive des constatations de la statistique. On a vu combien la fortune publique s'est accrue depuis 1789 dans notre pays; mais la fortune publique n'est en définitive que l'ensemble des fortunes privées, lesquelles ont dû s'accroître dans la même proportion que la fortune générale : la population française a une somme d'aisance plus grande qu'il y a un siècle; nous sommes incontestablement mieux nourris, mieux vêtus, mieux logés que nos ancêtres de 89; nous sommes devenus, par conséquent, plus aptes à résister aux influences nocives du milieu ambiant, mieux armés contre les chances de mort qui nous menacent.

Cette amélioration notable dans les conditions matérielles de la vie humaine s'est traduite par un résultat palpable que la statistique a recueilli et mesuré, c'est l'accroissement de la durée de l'existence. Nous devons à Condorcet et à Laplace des recherches intéressantes sur le mouvement de la population française dans les années qui précédèrent la Révolution. On déduit des données de ces deux savants que la durée moyenne de la vie (calculée d'après la formule de Price) était de 27 ans vers 1780, elle était de 35 ans en 1826 et est aujourd'hui de 42 ans. En moins d'un siècle, la durée de l'existence humaine s'est accrue d'un tiers : c'est là le résultat le plus précieux et le plus important du développement de la richesse publique.

---

L. VACHER.